



GRAND CONSEIL

Motion - 26_MOT_7 - Yannick Maury et consorts au nom de Virginie Pilault, David Vogel et Elodie Lopez - Supprimons les ECR pour rendre le fonctionnement de l'école plus fluide et efficient

Texte déposé :

Ce n'est un secret pour personne : le Canton de Vaud traverse une période financière délicate, marquée par la recherche d'économies ciblées et n'ayant, si possible, pas d'impact négatif sur les prestations fournies à la population. Dans ce contexte, la suppression des Épreuves cantonales de référence (ECR) constitue une mesure qui nous semble pertinente, permettant un gain simultané en termes financiers, de temps et de charges bureaucratiques, sans néanmoins porter atteinte à la qualité de l'enseignement.

Lors des débats sur le budget cantonal en décembre 2025, les arguments avancés contre la suppression des ECR portaient essentiellement sur leur utilité pédagogique, mais essentiellement sur l'existence d'une base légale dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui empêcherait leur suppression via un amendement au budget sans modification préalable de cette loi. La présente motion vise précisément à répondre à cette crainte exprimée, en demandant explicitement une adaptation de la LEO afin de permettre la suppression des ECR.

Il faut rappeler que de nombreuses entités (associations de parents d'élèves, organisations syndicales, partis politiques, etc...) demandent depuis plusieurs années la suppression de ces épreuves. Elles soulignent que le Canton dispose déjà d'autres outils de pilotage et d'évaluation du système scolaire, tant au niveau cantonal que national ou international. La législation permet notamment le recours à des évaluations externes telles que des tests PISA ou d'autres épreuves standardisées, rendant les ECR largement redondantes. Il est aussi possible, en fin de scolarité obligatoire, d'utiliser les épreuves cantonales de certificat, auxquelles tous les élèves de 11^e du canton doivent se soumettre.

Les ECR ont également favorisé le développement d'une offre privée de cours payants destinés à préparer les élèves à ces épreuves, en particulier en 8e année. Le fait que les ECR de 8e année comptent pour 30 % de la moyenne finale et influencent fortement l'orientation en 9e année accentue encore ce phénomène, en introduisant une pression scolaire et sociale dont les gains sur la qualité de la formation ne paraissent pas évidents.

Enfin, la suppression des ECR en 8e année permettrait de rendre les effectifs par voie et par niveau plus prévisibles. La prévision des enclassements est un casse-tête cyclique qui revient chaque année pour les directions d'établissement et les autorités communales en charge des locaux. Une orientation reposant strictement sur les évaluations continues des enseignants faciliterait une meilleure anticipation des besoins en termes de locaux, de classes et de ressources, contribuant ainsi à une gestion plus efficiente du système scolaire. D'autre part, cela évitera le risque de bachotage qui peut

survenir au sein de certaines classes en amont desdites épreuves, ceci afin d'éviter que les élèves ne soient évalués trop négativement.

Dès lors et au vu de ce qui précède, les signataires de la présente motion demandent au Conseil d'État de proposer un EMPL qui vise à modifier la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) afin de supprimer la base légale des Épreuves cantonales de référence (ECR).

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 10.02.2026

Cosignatures :

1. Aude Billard (SOC)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Cédric Echenard (SOC)
4. Céline Misiego (EP)
5. Circé Fuchs (V'L)
6. Claude Nicole Grin (VER)
7. David Vogel (V'L)
8. Elodie Lopez (EP)
9. Felix Stürner (VER)
10. Géraldine Dubuis (VER)
11. Hadrien Buclin (EP)
12. Isabelle Freymond (IND)
13. Jean Valentin de Saussure (VER)
14. Jean-Louis Radice (V'L)
15. Joëlle Minacci (EP)
16. Julien Eggenberger (SOC)
17. Laure Jatton (SOC)
18. Laurent Balsiger (SOC)
19. Marc Vuilleumier (EP)
20. Martine Gerber (VER)
21. Muriel Thalmann (SOC)
22. Nathalie Vez (VER)
23. Oscar Cherbuin (V'L)
24. Patricia Spack Isenrich (SOC)
25. Pierre Fonjallaz (VER)
26. Romain Pilloud (SOC)
27. Sandra Pasquier (SOC)
28. Sébastien Humbert (V'L)
29. Stéphane Balet (SOC)
30. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
31. Sylvie Podio (VER)
32. Théophile Schenker (VER)
33. Vincent Keller (EP)
34. Virginie Pilault (SOC)
35. Yolanda Müller Chabloz (VER)

36. Yves Paccaud (SOC)